

Communauté de Communes du Trièves	CONSEIL DE COMMUNAUTE Du 12 septembre 2016
	Compte-rendu

Béatrice Vial est désignée Secrétaire de séance.

En préambule, le Président souhaite la bienvenue à Dominique Parlouar, déléguée communautaire, qui remplace Jeanne Luczanszky.

Approbation du compte rendu du conseil du 4 juillet 2016

☞ 7 abstentions

Le Président demande de rajouter à l'ordre du jour une délibération portant sur le lancement des travaux d'enfouissement des containers semi-enterrés « ordures ménagères » et « tri sélectif ».

☞ **Adopté à l'unanimité**

1- Mise à jour des statuts de la Communauté de Communes du Trièves

La loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) confère de nouvelles compétences obligatoires aux communautés de communes à compter du 1^{er} janvier 2017, il convient donc de mettre à jour les statuts de la Communauté de Communes du Trièves conformément aux dispositions de cette loi.

Pour Laurent Viillard, après lecture des anciens statuts, il ne s'agit pas d'une simple mise à jour mais plutôt d'une refonte complète. Des changements majeurs sont opérés à travers ces nouveaux statuts et un nombre important des compétences de la collectivité sont transformées.

Le Président explique que la loi impose de modifier les statuts. Par ailleurs, il y a obligation de voter et valider ces nouveaux statuts avant le 31 décembre 2016 et ce, à la fois par le conseil communautaire et par les conseils municipaux des communes membres. Le calendrier est donc très serré.

Toute la rédaction du document pose problème à Laurent Viillard. Il constate que le préambule a été changé et des articles ont été reformulés. Il regrette de n'avoir pas été associé à ce travail.

Pour Jérôme Fauconnier, concernant le préambule des statuts de 2012, il y avait un rappel historique en raison de la fusion. En 2016, ce n'est plus la même configuration. Mais, il est toujours possible de le reprendre. Il précise qu'une démarche collective était compliquée par rapport au calendrier imposé et que la rédaction s'est faite de cette manière sur les conseils de la préfecture.

Bernard Coquet souhaite des précisions sur ce qu'il faut entendre par « politique locale du commerce ».

C'est une nouveauté de la loi NOTRe qui permet de participer à la politique commerciale et donne une compétence à la communauté de communes pour investir ce champ.

Pour le Président, il s'agit d'un toilettage institutionnel pour être en conformité avec la loi. Sans la loi NOTRe, rien n'aurait changé. Sur le fond, les statuts n'ont pas été dénaturés.

La Préfecture conseille de mentionner et d'acter le caractère obligatoire (2020) pour l'eau et l'assainissement mais il est possible d'attendre et remodifier les statuts ultérieurement.

La seule obligation au 1^{er} janvier 2017 est la compétence « Economique » et le transfert de compétences optionnelles vers les compétences obligatoires.

Il est donc possible de ne modifier l'article portant sur les compétences obligatoires. L'essentiel étant que les statuts soient conformes à la loi.

Il est donc proposé de ne modifier que les statuts pour les mettre en conformité avec la loi NOTRe avec une reformulation du préambule mais sans reprendre la totalité de la partie historique.

Le conseil sera invité en 2017 à se prononcer sur des statuts à nouveau modifiés afin de poursuivre la mise en conformité avec la loi NOTRe (GEMAPI, Eau et assainissement)

VOTE : Modification des statuts de la Communauté de Communes du Trièves

☞ **Pour : 37 Abstention : 1**
Départ Ameline Diénot

2- Abattements de taxe d'habitation

A défaut de délibération, les abattements applicables sont, pour la part de la taxe d'habitation revenant aux EPCI à fiscalité propre, les abattements résultant des décisions des conseils municipaux, calculés sur la valeur locative moyenne des habitations de la commune.

Le seul fait pour les organes délibérants des EPCI à fiscalité propre d'instituer leur propre régime d'abattements a pour conséquence de substituer à l'ensemble des abattements communaux, des abattements calculés par référence à la valeur locative moyenne des habitations de l'EPCI concerné.

Cette mesure fait partie des préconisations de l'étude sur les finances du bloc communal menée par le bureau d'études STRATORIAL et a pour objectifs :

- L'égalité du contribuable devant l'impôt intercommunal (le même abattement intercommunal pour l'ensemble des occupants de logement du Trièves)
- L'obtention d'un produit fiscal supplémentaire pour la CCT évalué à 50 000 € environ (estimation DGFIP)

Vu l'article 1411 du code général des impôts,

Vu l'avis favorable de la commission finances,

Il est proposé au conseil communautaire d'instituer les abattements de taxe d'habitation suivants :

- | | |
|--|-----|
| - Abattement général à la base : | 0% |
| - Abattement pour 1 à 2 personnes à charge : | 10% |
| - Abattement pour 3 personnes à charge : | 15% |
| - Abattement spécial à la base: | 0% |

Laurent Viillard avait demandé la ventilation du produit supplémentaire par commune. La DGFIP, sollicitée sur cette question, ne peut effectuer ce calcul.

D'autre part, le critère de la valeur locative moyenne ne lui paraît pas pertinent car l'impact risque d'être pénalisant pour certains et un effet d'aubaine pour d'autres. Il aurait préféré que chaque commune s'aligne sur les abattements.

Il est rappelé que l'application des abattements sur la valeur moyenne locative du territoire est une obligation dès lors que l'EPCI vote ses propres taux d'abattements

Vote : Abattements de taxe d'habitation

☞ Pour : 35 Contre : 1 Abstention : 2

3- Modification du tableau des effectifs

Vu l'avis favorable du comité technique, il est proposé de modifier le tableau des effectifs. Cela impacte surtout le service Vie scolaire où des ajustements ont été nécessaires puisqu'il y a 2 jours d'école en moins cette année. Ces modifications entrent en vigueur au 1^{er} septembre 2016. (cf tableau en annexe).

En ce qui concerne les changements au niveau du service Enfance jeunesse, il s'agit plutôt d'une régularisation de fait avec la création d'un poste à mi-temps qui sera financé en partie par la CAF.

Vote : Modification du tableau des effectifs

☞ Adopté à l'unanimité

4- Attribution d'une subvention exceptionnelle

L'association « Les créateurs du Dauphiné » créée le 3 mars 2016, sise à la Mairie de Clelles, sollicite la Communauté de Communes du Trièves pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 150 €.

Il est proposé au conseil communautaire d'attribuer 150 € de subvention à l'association « Les créateurs du Dauphiné » pris sur l'enveloppe non affectée des subventions « culture ».

Guillaume Gontard regrette cette affectation en cours d'année à une association par rapport à d'autres associations qui n'ont pas reçu de subvention. Il aurait souhaité une réunion préalable de la commission culture pour en débattre.

Vote : Attribution d'une subvention exceptionnelle

☞ Pour : 26 Contre : 1 Abstention : 11

5- Convention d'objectifs et de financement avec la CAF de l'Isère pour le soutien au développement de la vie locale pour la MEJ

Le projet social 2015-2018 du territoire Trièves, approuvé le 8 juin 2015 par le conseil communautaire, inclut le développement de la Maison de l'Enfance et de la jeunesse à Mens en espace de vie sociale.

Dans le cadre de la politique d'action sociale articulée autour de 2 finalités que poursuivent les Caisses d'Allocations Familiales; à savoir :

- Améliorer la vie quotidienne des familles par une offre adaptée de services et d'équipements
- Mieux accompagner les familles, en particulier lorsqu'elles sont confrontées à des difficultés.

La CAF de l'Isère soutient ce projet et s'engage, pour permettre à la structure d'asseoir sa place d'équipement de vie sociale sur la partie Sud/Est du territoire et d'impulser des projets impliquant des groupes d'habitants et des acteurs du territoire de nature à renforcer les liens sociaux et/ou familiaux, à apporter, sur la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017, une subvention annuelle de 9 000 €.

La présente convention a pour objet de définir les engagements de la Caf de l'Isère et de la CCT.
Il s'agit d'une étape intermédiaire qui permettra à terme à la MEJ de devenir un espace de vie sociale.

Vote : Convention d'objectifs et de financement avec la CAF de l'Isère pour le soutien au développement de la vie locale pour la MEJ

☞ **Adopté à l'unanimité**
Arrivée Marie-Claire Terrier

6- Demande de subvention auprès du Département relative à la formation du personnel Petite Enfance

Par délibération du 23 juin 2016, l'Assemblée départementale a arrêté le dispositif suivant en matière de petite enfance:

Volet 1 – Favoriser et améliorer l'accueil des enfants en situation de handicap

En contribuant à lever les freins à la mise en œuvre effective de la loi (Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, stipulant que tous les EAJE doivent accueillir des enfants en situation de handicap) et plus particulièrement la méconnaissance du handicap et la crainte des structures de ne pas offrir une prise en charge adaptée.

Volet 2 – Participer au développement de la qualité de l'accueil

En confortant les actions visant l'épanouissement des enfants accueillis en EAJE par le biais d'un soutien à la professionnalisation des équipes ainsi qu'aux moyens dédiés aux activités pédagogiques.

Il est proposé au conseil communautaire d'inscrire les personnels « petite enfance » du territoire dans ce dispositif de formation et d'autoriser le Président à solliciter une subvention la plus élevée possible auprès du Département pour soutenir leur professionnalisation.

Le plan de formation définitif sera présenté prochainement en commission Petite enfance précise Frédérique Puissat.

Vote : Demande de subvention auprès du Département relative à la formation du personnel Petite Enfance

☞ **Adopté à l'unanimité**

7- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service – année 2015 (information)

Christophe Drure présente le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau pour l'année 2015. Celui-ci sera consultable sur le site de la Communauté de Communes du Trièves.

Il rappelle que la question de la compétence GEMAPI se posera très rapidement (prise de compétence par la CCT au 01/01/2018).

8 – Lancement des travaux d'enfouissement des containers semi-enterrés « Ordures Ménagères » et « Tri sélectif »

Par délibération en date du 15 septembre 2014 et du 14 décembre 2015, le conseil communautaire a approuvé le projet de réorganisation du service de collecte des déchets ménagers et le programme d'enfouissement des containers semi-enterrés. Le conseil communautaire est invité à approuver le lancement des consultations pour la fourniture et les travaux d'installation des CSE courant octobre 2016 de façon à ce que le programme soit achevé avant fin 2017.

Bernard Coquet demande de préciser dans les appels d'offres que l'avis de l'architecte des bâtiments de France est nécessaire.

Vote : Lancement des travaux d'enfouissement des containers semi-enterrés « Ordures Ménagères » et « Tri sélectif »

☞ **Adopté à l'unanimité**

9 - Questions diverses

Territoires Trièves : enjeux et financement : présentation par Jérôme Fauconnier

Les chiffres présentés sont tirés de l'étude effectuée par Stratorial. Le constat est une perte d'environ 1.2 million d'euros entre 2012 et 2016 principalement en raison de la baisse des dotations de l'Etat. Cette somme a été inégalement supportée puisque la moitié pèse sur la Communauté de communes du Trièves alors qu'elle ne touche que 20% des recettes DGF du territoire.

Quelles sont les actions possibles ? Les économies et la hausse de la fiscalité ont permis de maintenir l'équilibre financier jusqu'à présent mais il convient d'explorer d'autres pistes. La hausse du prix des services est une idée mais n'a pas encore été mise en place pour l'instant et demander une participation des communes en est une autre.

Ainsi, les attributions de compensation ne correspondent plus à la réalité : les évolutions des charges obligatoires en personnel pèsent lourd et des dépenses d'investissement et de fonctionnement s'imposent.

Comment mettre en place la participation des communes ?

Pour le Pacte scolaire, il convient d'ajuster la participation des communes afin de tenir compte de la réalité des coûts.

Pour le Pacte financier, il y a 3 critères à prendre en compte : centralité, richesse et effort fiscal. La modification des AC peut être étalée jusqu'en 2020 et ajustée en fonction des résultats recherchés (niveau d'épargne brute pour la CCT) afin de redonner à la Communauté de communes du Trièves des capacités d'investissement.

Un calendrier de communication est prévu :

- pages spéciales dans le prochain journal de la CCT ;
- présentation commentée sur le site de la Communauté de communes du Trièves ;
- organisations de réunions publiques à Mens, Clelles, Monestier de Clermont, Gresse en Vercors et Lalley.

Le Président indique qu'il lui sera possible, de façon exceptionnelle, d'intervenir et faire une présentation dans les conseils municipaux. Il convient aussi de réfléchir à la manière de recueillir l'avis des habitants.

En ce qui concerne, le calendrier décisionnel, une présentation sera faite au conseil des maires (17/09). Les débats se poursuivront dans les conseils municipaux où un avis de principe devra être formulé. A défaut d'unanimité des conseils municipaux, les propositions ne pourront être mises en œuvre. En novembre, la CLECT se réunira. Puis, l'ensemble des CM devront voter et les avis seront présentés en commission Finances. Pour finalement aboutir à un vote lors du conseil communautaire du 19 décembre prochain.

Le but de la Communauté de communes du Trièves n'est pas de « ruiner » les communes. L'objectif est de trouver une solution ensemble supportable pour la CCT et les communes.

J. Fauconnier souligne que la Communauté de communes du Trièves ne pourra plus fonctionner de la même manière dans les prochaines années ce qui induit donc des modifications de perspectives mais aussi de pratiques. Il convient que chacun prenne conscience de la profondeur des changements qui se préparent.

Pour Michel Picot la gestion des personnels communaux est un élément important des charges supportées par les communes. C'est un sujet dont il conviendra de débattre lors de la conférence des maires où Karine Matuszynski présentera les évolutions règlementaires en RH qui auront des impacts budgétaires certains.

A cette occasion, il rappelle qu'il est important, pour la logistique et l'organisation du repas de midi, de savoir précisément qui participera à cette réunion du 17 septembre prochain de manière à organiser le séminaire le mieux possible. Rappel : l'accueil des participants est fixé à 9h dans la salle socioculturelle de Cordéac.

Organisation des conseils communautaires

La commune de St Martin de Clelles ne pourra plus accueillir le conseil pendant le temps des travaux de rénovation. Un appel est lancé afin de savoir quelle commune pourrait accueillir le conseil communautaire ?

Rencontre pour les anciens du territoire

Marie-Jo Villard informe que les Amis de l'Age d'Or, le CIAS organisent, avec le soutien du Département, une rencontre (spectacle, goûter et animation musicale) pour les anciens du territoire le 19 octobre prochain. Certains résidents de l'Age d'Or et de l'Obiou vont y participer et un courrier d'invitation va être adressé à l'ensemble des clubs du 3^{ème} âge.

PLU/Urbanisme

Guillaume Gontard voudrait organiser une réunion d'informations portant sur le PLUi en collaboration avec le service Urbanisme de la CCT. Il s'agit d'un sujet central et il serait souhaitable d'avoir une réflexion avant que les communes se prononcent sur le transfert éventuel de cette compétence à la CCT (délibération des conseils municipaux entre le 26/12/2016 et le 26/03/2017).

J. Fauconnier suggère d'en parler à la conférence des maires et de voir qui pourrait faire une présentation.

Ressourcerie l'Etrier

Marc Delmas annonce l'ouverture de la ressourcerie « l'étrier » dans les locaux de l'ancienne Perception prêtés par la commune de Monestier de Clermont.

Gestion des sentiers

Michel Picot rappelle la proposition faite au service Tourisme de travailler sur la gestion des sentiers et voudrait aborder ce sujet afin de définir une méthode commune et partagée.

Alain Rougale confirme que l'entretien des sentiers n'est pas satisfaisant compte tenu des moyens financiers alloués annuellement à cette mission. Il précise qu'une réunion sur ce sujet aura prochainement lieu afin de mieux mesurer les besoins en la matière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30